Cadre de mémoire technique

Le soumissionnaire devra présenter son mémoire technique en suivant la présente trame.

Les informations présentées dans la présente trame seront regroupées dans le document unique intitulé « mémoire technique ».

En cas de groupement d’opérateurs économiques, un seul cadre de mémoire technique devra être remis.

# Critère 1 - Valeur technique

**Sous-critère 1.1 : Moyens humains mis en œuvre pour l’exécution des prestations :**

*Le soumissionnaire précisera :*

* Effectifs pressentis pour :
* La gestion administrative du marché
* Les différentes prestations objet du marché
* Organisation de l’équipe, y compris l’organigramme ;
* CV des intervenants faisant état de :
* Expérience dans la gestion de parc informatique et gestion des licences
* Maitrise des environnements techniques Windows 10 et 11, Windows serveur, exchange, office 365.
* Très bonne connaissance générale en informatique.
* Gestion et coordination de projets techniques.
* Le nom et les coordonnées de l’interlocuteur unique / chef de projet….

**Le cas échéant, organisation de la sous-traitance (l’identification des prestations sous-traitées, les qualifications des entreprises présentées).**

# Sous-critère 1.2 : Méthodologie d'exécution des prestations dans le cadre de l’accompagnement

* Description des moyens et méthodes envisagées pour les différentes prestations objet du marché
* Processus recommandés et associés dans l’expertise technique sur des projets en infrastructure informatique
* La capacité d’anticipation et d’identification d’éventuelles difficultés calendaires et d’optimisation des délais

# Critère 2 – Prise en compte des enjeux de développement durable

Une partie du mémoire technique devra décrire la méthode envisagée pour la bonne prise en compte des enjeux environnementaux. **En l’absence d’éléments de réponse concernant les enjeux environnementaux, votre offre sera déclarée irrégulière sur le fondement de l’article L. 2152-2 du Code de la commande publique.**

Cette partie doit décrire :

* La méthodologie de l’entreprise afin de mettre en application les actions environnementales **dans le cadre du marché**. Par exemple (non exhaustif) :
* Limitation d’émissions de gaz à effet de serre
* Matériel issu du réemploi ou de l’économie circulaire
* Déplacement des équipes en transports en commun ou en train
* Hébergement des données sur un cloud vert
* Certifications obtenues
* ….